IV. DISCUSSIONS

4.1. PREVALENCE / MEDIAS ET PUBLICITE / DISPONIBILITE ET ACCESSIBILITE

L'enquête globale du tabagisme chez les jeunes s'est effectuée dans le milieu scolaire de la Communauté Urbaine de Niamey en novembre 2001. La prévalence du tabagisme interpelle les décideurs de l'Education Nationale, les parents d'élèves, les professionnels de santé et les autres partenaires intervenant dans le milieu scolaire.

Le taux de prévalence de ***29,6 %*** des élèves qui fument découle entre autre d'une combinaison des facteurs très favorables. Dès la 6ème année, plus de 2 élèves sur 10 fument, la proportion doublant pratiquement à la 4ème année (41 %). Un autre, 12 % d'élèves envisagent de commencer à fumer au cours de la prochaine année.

Il s'agit du matraquage permanent de médias et publicité et de la disponibilité et accessibilité. En effet, plus de ***64 %*** des élèves ont vu la publicité du tabac dans les journaux et les magazines. Aussi, plus de ***32,5 %*** des élèves non fumeurs et ***42,3 %*** fumeurs portent de support de publicité des différentes industries de tabac. Cela indique l'occupation régulière du terrain de la jeunesse par les médias et le non respect de l'application de l'arrêté de 1992.

C'est pourquoi, une loi doit interdire la publicité de tabac sous toutes ses formes (dans les journaux, les magazines, à la radio, à la télévision et d'autres supports comme les panneaux lumineux devant les restaurants et boutiques, les parasols étalés partout dans la ville de Niamey). En attendant, **l'arrêté N°42/MCT/DCPC du 06 octobre 1992** doit être appliqué par tous et partout.

De l'autre côté, la disponibilité et l'accessibilité peut élever le taux de prévalence. Il a été relevé que plus de ***3 élèves fumeurs sur 10*** fument chez eux sans que les parents ne s'opposent à cela. Près de ***74 %*** des élèves qui fument achètent les tabacs dans les magasins sans que le boutiquier ne leur refuse eu égard de leur âge. Cette situation d'accessibilité est très complexe au Niger et à Niamey. En effet, il n'existe pas un texte fixant l'âge autorisant aux jeunes d'acheter le tabac dans un magasin.

A travers l'ensemble du territoire, les petits revendeurs de tabac exposent les cigarettes et autre produit sur une table dans toutes les rues des quartiers y compris les portes d'entrée des établissements scolaires. Ces détaillants vendent très souvent les cigarettes par unité ; certaines informations portées sur le paquet échappent aux fumeurs.

Les ménages expriment entre autre un plaisir, une joie d'avoir des enfants afin qu'ils puissent prendre leur place dans l'exécution de leurs tâches domestiques comme les petits marchés dont l'achat de cigarettes et autres produits.

Cette combinaison des éléments négatifs précités, exige de tous un développement d'une sensibilisation des parents, des élèves et de l'élaboration, de l'adoption et l'application de texte fixant l'âge que doit avoir un enfant avant d'effectuer certains travaux domestiques dans leur ensemble, les petits marchés compris.

4.2. CESSATION / ENSEIGNEMENT / COMPORTEMENT

L'étude sur le tabac chez les jeunes a montré que le taux des élèves ayant exprimé le désir ou la tentation d'arrêter de fumer est très élevé : 7 jeunes fumeurs sur 10 souhaitent arrêter de fumer cette année. Seulement ***43,3 %*** ont entendu parler de danger à l'école, moins de ***34 %*** ont discuté des raisons pour lesquelles les personnes de leur âge fument. Moins **d' 1/10** des ménages s'oppose à ce que leur enfants fument. Aussi, ils ne rencontrent aucune contrainte sur le plan financier et amical pour acheter et fumer les cigarettes.

Ces indices montrent que le texte réglementaire interdisant aux personnels des écoles et aux élèves de fumer dans la cour d'école n'est pas appliqué comme il se doit. Et le programme éducatif traditionnel ne renferme pas des éléments devant permettre de promouvoir la lutte contre le tabac. L'arrêt à fumer doit être une activité du Programme de Lutte contre le Tabac qu'il faut aussi introduire dans le grand programme éducatif traditionnel. La réaction du milieu familial et amical suffisamment informé et sensibilisé en la matière contribuera à la prise de décisions des élèves concernés. La création de centre de sevrage outillé du programme fermera le pas de l'arrêt de fumer.

4.3. FUMEE DE TABAC AMBIANTE

Des études à travers le monde ont montré que cette exposition augmente l'accroissement de risque et l'aggravation de certaines maladies. Il faut citer entre autres l'asthme, l'irritations aiguës des voies respiratoires, la bronchite et la pneumonie chez les enfants. Elle augmente aussi le risque de commencer à fumer.

Il n'existe aucun document officiel au Niger de quelque nature qu'il soit visant à protéger les non-fumeurs contre la fumée de tabac ambiante. Donc le terrain étant libre, les non-fumeurs sont soumis au tabagisme passif chez eux, aux services, aux lieux publics comme les restaurants, dans les taxis et cars de transport en commun. L'étude a montré que ***33,7 %*** subissent ce risque dans les foyers et ***65,2 %*** dans les lieux publics.

Cette attitude des non-fumeurs découle de la méconnaissance des risques sanitaires que renferme la fumée de tabac ambiante.

Par contre ils expriment le souhait d'interdire de fumer dans les lieux publics et services, mais aussi il serait important d'intensifier la campagne de sensibilisation afin qu'au sein de ménages les non-fumeurs soient respectés et mis à l'abri. de plus, l'influence des parents et le fait d'être exposé à la fumée de tabac à la maison augmente le risque de fumer, les jeunes fumeurs étant nettement plus nombreux que les non fumeurs à vivre avec des fumeurs.